

République Française
Département
Cher

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécy
séance du 15 décembre 2025**

Date de la convocation
09/12/2025

Date d'affichage
10/12/2025

Nombre de membres
Afférents au Conseil
Municipal : 14
En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

Réf : 2025_47

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
de Bourges le

19 DEC. 2025

L'an 2025 et le 15 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mme BRAS Elodie, CAMUZAT Aurélie, CHOLLET Fanny, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine, ; MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mme CACHO Magalie

Secrétaire de séance : Mme Catheline DEROUET

Décision Modificative Budgétaire

Le Maire informe le Conseil de la nécessité de réaliser une modification budgétaire.

La fissure présente dans le hall de la mairie a été considérée comme un dommage ouvrages. L'assurance de l'entreprise responsable a versé l'indemnité. Les travaux ont été validés avec le maître d'œuvre, et commenceront en 2026.

La prime d'assurance ayant été perçue en 2025, il est nécessaire d'imputer sur le budget 2025 la recette, mais également les dépenses de travaux (en restes à réaliser).

Or, cela n'avait pas été prévu au budget 2025.

Il faut donc passer une décision modificative budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante :

Sens	Section	Chapitre – Article	Montant proposé
R	Fonctionnement	75888 – Autres	+ 53 000€
D	Fonctionnement	615221 – Entretien et réparations sur biens immobiliers – Bâtiments Publics	+ 53 000€

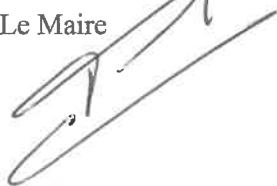
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
En mairie, le

19 DEC. 2025

Le Maire



La secrétaire de séance



Diffusion sur le site Internet de la commune le 19 DEC. 2025